

Le mag' Biriato

AOUT 2025



Mairie de Biriato
Biriato Herriko Etxea



Ensemble, agents et élus communaux, avons porté nos projets avec ambition, détermination et courage

Chers Biriatar,

Nous arrivons en cette rentrée automnale 2025, à la quasi fin de notre mandat. Vous trouverez dans ce bulletin les lignes saillantes de notre action ces dernières années, détaillées dans les délibérations des conseils municipaux que vous pouvez consulter sur notre tout nouveau site internet.

Ensemble, agents et élus communaux, avons porté nos projets avec ambition, détermination et courage aussi, tant le contexte socio-économique pèse sur la conduite de nos politiques. Ainsi, comme vous le lirez dans ces pages à la partie budget, nous avons dû continuer à répondre aux besoins de nos concitoyens à travers un service public financé à près de moins trente pour cent de dotations communales; à cette baisse drastique s'est ajoutée une hausse inédite des coûts de l'énergie affectant l'ensemble de nos services.

Et pourtant, il nous a fallu faire avec ces contraintes, et nos équipes, agents comme élus, ne se sont pas départies d'un travail volontariste et consciencieux pour vous offrir un service à la hauteur de nos ambitions et valeurs.

Pour autant, un certain nombre d'actions restent à finaliser les prochains mois.

Parmi ces actions, majoritairement évoquées dans ce bulletin, il nous faudra poursuivre les aménagements du village en cours, dans le respect des transitions énergétiques et écologiques: sécurisation des abords des écoles par une signalétique et une circulation repensées, création et aménagement de voiries pour la mobilité douce, réhabilitation de plusieurs sites tels que l'aire de jeux, le fronton, les bâtis communaux (maison des religieuses et presbytère), et l'ancien hôtel Bakea, chacun de ces projets se présentant à des stades différents d'avancement.

Force nous est de constater que l'aventure est là, à nos portes, avec ces engagements et réalisations qui n'ont qu'un seul but: l'intérêt général et le bien-vivre de notre communauté villageoise. Une aventure à laquelle contribuent amplement nos associations, que nous remercions chaleureusement pour leur implication. Une aventure à laquelle nous continuons à vous encourager à prendre part, chers Biriatar, par une mobilisation citoyenne nécessaire à nos côtés, afin de faire vivre ce village au présent, et continuer à porter toute notre attention à ceux qui incarnent son passé, nos anciens, et son avenir, nos enfants...

Bonne rentrée scolaire aux familles, et à tout bientôt lors des prochains temps forts du village !

Solange DEMARCQ EGUIGUREN

AOUT 2025

Le mag'Biriatou

LE BUDGET 2025	04
LES RESSOURCES HUMAINES	08
LES ECOLES DU VILLAGE	11
L'ACTION SOCIALE	14
L'ÉTAT CIVIL	15
LA CULTURE ET L'EUSKARA	17
LES AMÉNAGEMENTS	20
LES TRAVAUX	21
LA MONTAGNE	24
LA BIODIVERSITE	26
LES ASSOCIATIONS	30
LA CAPB	32
L'ADRESSAGE	33

Pour nous contacter

Mairie de Biriatou - 1, Pilota Plaza

 05 59 20 71 24

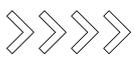
Horaires d'ouverture :

Lundi - Mercredi et Jeudi 10h00 - 12h / 15h - 17h

Mardi et Vendredi 10h - 12h

www.biriatou.fr





LE BUDGET PRIMITIF 2025

Au sein d'une collectivité locale, le budget primitif (BP) est obligatoire. Il doit être voté en conseil municipal au plus tard le 15 avril de chaque année.

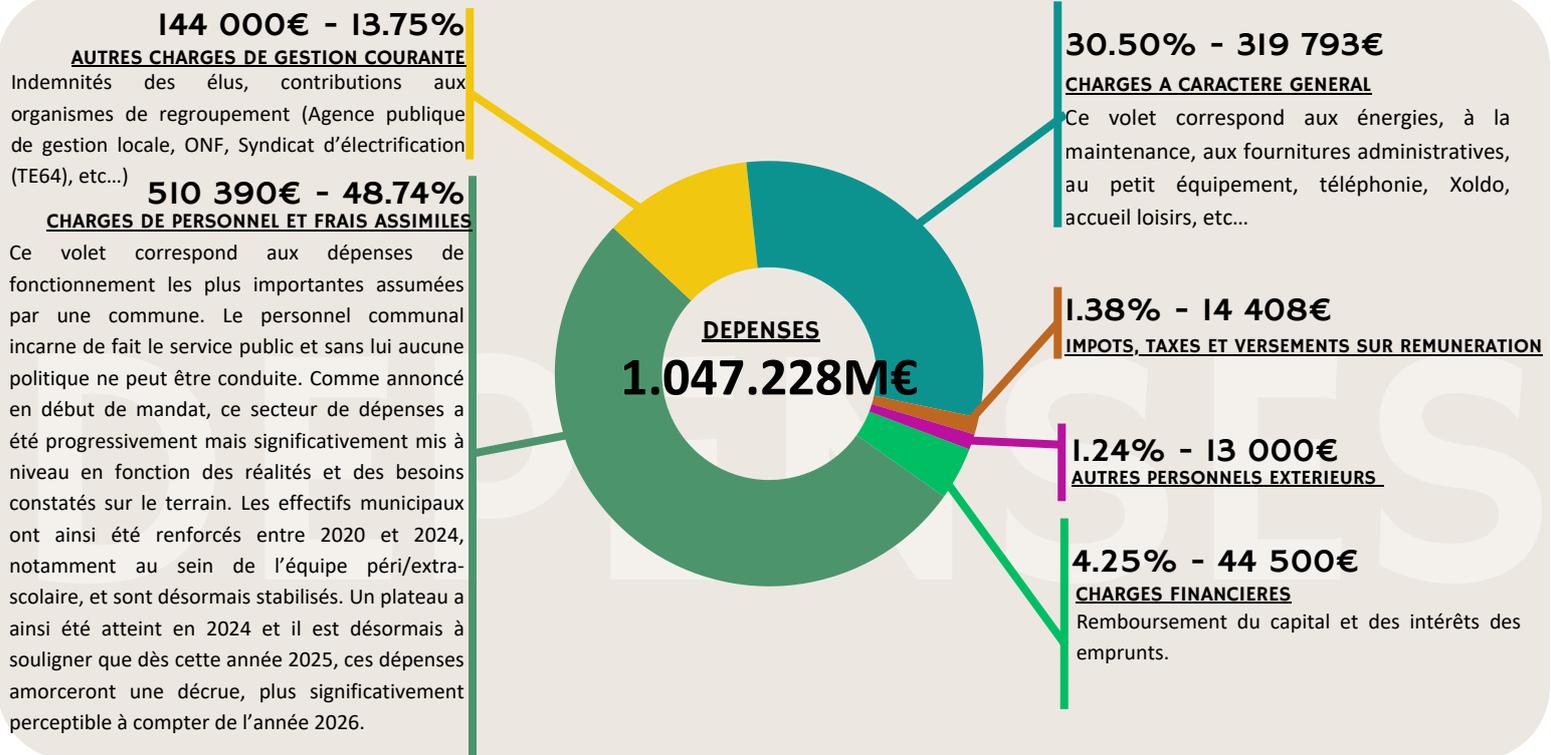
Une fois ce dernier adopté, le Maire est autorisé à mandater les dépenses et à recouvrer les recettes, en fonction des montants prévus. Sauf décision modificative ultérieure, également débattue et votée en conseil municipal, aucune dépense ne peut ainsi être mandatée si elle n'a pas été prévue ou suffisamment provisionnée au BP.

A titre de nouveauté technique, il est à signaler que la commune est désormais passée de la nomenclature comptable M14 à la nouvelle M57 qui permet sous certaines conditions de transférer sans décision modificative des crédits d'un chapitre comptable à un autre.

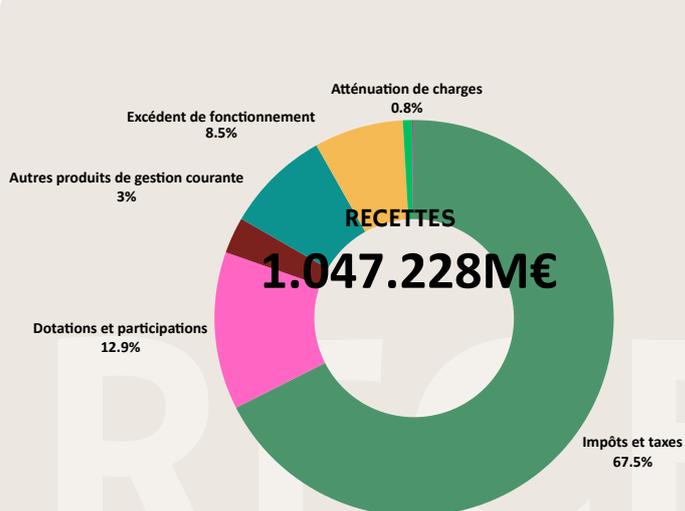
D'un point de vue politique, pour cette année 2025, à l'instar des autres communes et de nos partenaires institutionnels locaux, l'élaboration du budget a été rendue particulièrement éprouvante compte tenu des turbulences politiques au sein de l'Assemblée Nationale avec pour conséquence un vote du budget de l'Etat en février dernier alors que ce dernier est voté avant le 31 décembre de l'année N-1. Les éléments budgétaires indispensables au travail des collectivités ont été communiqués d'autant plus tardivement notamment le dernier jour de mars pour certains documents d'importance.

Compte tenu de ce retard et des incertitudes ayant présidé au travail d'élaboration du prévisionnel budgétaire, il est d'ores-et-déjà acquis que le budget adopté en avril dernier et présenté ci-après fera l'objet de décisions modificatives.

SECTION FONCTIONNEMENT



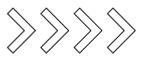
L'IMPOSITION DES MENAGES



Avec la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune ne bénéficie plus désormais que de la taxe foncière (TF) sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (terrains). Depuis 2023, nous avons récupéré le bénéfice de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il est à préciser qu'étant donné notre appartenance à une zone tendue en matière immobilière, nous bénéficions également de la possibilité d'appliquer une surcote de cette dernière.

Cependant, il est à souligner que la commune n'est pas la seule bénéficiaire de ces impositions dites ménages. D'autres collectivités bénéficient d'une part de cette même fiscalité et il en est ainsi pour la TF qui, hormis les communes, bénéficie aux syndicats de communes et la communauté d'agglomération qui conservent le pouvoir d'augmenter leurs taux.

En ce qui concerne le département, en 2021, afin de compenser la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de la TF sur les propriétés bâties a été transférée à la commune. Les taux communal et départemental ont simplement été additionnés et ont permis de déterminer un nouveau taux de référence pour les communes. La colonne « département » a disparu du tableau détaillant le calcul de la taxe, situé sur la deuxième page de votre avis d'imposition. Ce transfert n'a toutefois aucun effet sur le montant de votre cotisation.



LE BUDGET 2025



SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, etc...

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins-value, etc...).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 693 467€

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

359 512€
51.84%

Travaux de voirie sur la piste Lizarlan, sur le chemin Oihaneko bidea et sur le chemin de Mulintegiko bidea.



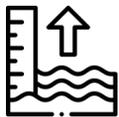
Rénovation de l'éclairage public dans le cadre d'une politique de sobriété énergétique



La résilience alimentaire : débroussaillage + plantation d'arbres fruitiers



Travaux de voirie suite aux intempéries de décembre 2021



Modernisation de notre écosystème informatique



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Diagnostic pastoral



31 400€
4.53%

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Portage EPFL
Achat de la Maison des religieuses



21 840€
3.15%

EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉS

66 500€
9.59%



DÉFICIT REPORTÉ

214 214€
30.89%

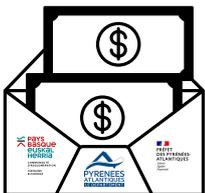


RECETTES D'INVESTISSEMENT : 693 467€

SUBVENTIONS, DOTATIONS ET FONDS DE CONCOURS

de l'Etat et des autres partenaires institutionnels (Département, CAPB, Région, etc...)

175 782€
25.35%



DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement

191 625€
27.63%



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Autres subventions (agence de l'eau)

5000€
0.72%



EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉES

Un emprunt doit être souscrit afin de soutenir les dépenses d'investissement passées et futures sachant que la commune a notamment supporté les travaux de la cantine sur fonds propres.

Aucun autre emprunt auprès d'un établissement bancaire n'a été sollicité durant ce mandat et nous avons jusqu'à présent tenu à résorber la dette contractée durant les mandats précédents.

321 060€
46.30%



LE BUDGET 2025

Patrick PEÑA

1^{er} adjoint aux finances



Il est à souligner que la commune de Bariatou a, quant à elle, décidé en 2023 de n'appliquer qu'une augmentation extrêmement contenue de 0,5% de la taxe foncière.



ZOOM SUR...

Nous ne devons pas écarter l'impact négatif de l'inflation massive des prix de l'énergie qui aura malgré tout tendance à compromettre les efforts entrepris par les collectivités locales en matière de réduction des dépenses d'énergie. En 2023 la commune a vu sa facture d'électricité grimper de 67,52% pour les bâtiments communaux et de 24,01 % pour l'éclairage public.

Focus sur l'évolution des impôts locaux depuis 2020

Le Conseil Municipal de Bariatou a opté en début du mandat pour une stabilité fiscale, avec des taux communaux d'imposition inchangés de 2020 à 2022.

Toutefois, au niveau de la communauté d'agglomération du Pays Basque (CAPB), les taux d'imposition étant restés constants depuis sa création en janvier 2017, la prospective budgétaire élaborée par la suite a retenu la nécessité de faire évoluer les recettes fiscales communautaires pour assurer le déploiement de ses politiques publiques après un transfert ascendant de compétences des communes vers l'agglomération.

Il est ainsi à noter que la CAPB dans sa séance du 10 avril 2021 a fortement augmenté son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour le porter à 2.79% contre 0.29% (hausse de 862%) en 2020. En 2024, il s'élève à 2,93% (hausse de 5%)

Lors de cette même séance, la CAPB avait également instauré la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations) qui s'est traduit par de nouveaux prélèvements.

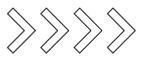
► En 2022 nous avons pu également assister à une augmentation conséquente par la CAPB du versement mobilité (ou transport) acquitté par les régions, les départements et les communes afin de financer les transports en commun assurés par le Syndicat des mobilités. La commune est ainsi soumise à cette taxe qui s'élève aujourd'hui à 6 500€ contre 1 800€ en 2020 à notre arrivée. Soit une hausse de 261%. Il est important de préciser que cette taxe pèse sur notre chapitre budgétaire dédié aux dépenses de personnel. Il ne s'agit donc pas d'une hausse de la masse salariale mais de la participation communale au financement de la politique de transport de l'agglomération.

► Le taux unique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a également été relevé de 10,10% à 10,70% par l'agglomération.

► 2023 est une année de fortes hausses avec une augmentation moyenne du taux de la taxe foncière de 7,10% dans les communes du Pays Basque, à laquelle s'ajoute une augmentation des bases (valeur locative des habitations) décidée par l'Etat à hauteur de 7,10%.

Compte tenu de cette forte augmentation des bases, et malgré la tendance inflationniste générale, il est à souligner que la commune de Bariatou a quant à elle décidé en 2023 de n'appliquer qu'une augmentation extrêmement contenue de 0,5% de la taxe foncière.

Toutefois, dans une logique de maîtrise de la pression fiscale générale et afin d'éviter que celle-ci ne pèse trop sur l'ensemble des contribuables, en septembre 2023, le conseil municipal a décidé une augmentation de la surcote de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires payée par les propriétaires de logements meublés (maisons ou appartements) affectés à l'habitation autres que ceux affectés à l'habitation principale. Cette « surtaxe » est effective depuis 2024 et est ainsi passée de 20% à 60% et vise à inciter les propriétaires à remettre sur le marché des biens non affectés à la résidence principale, ou à défaut, d'augmenter les recettes de la commune pour financer le service public offert à la population. Précisons que cette surtaxe est appliquée à son plus haut taux dans pratiquement toutes les communes pouvant l'actionner.



LE BUDGET 2025

● En 2023, l'apparition dans les avis de taxe foncière d'une nouvelle taxe spéciale d'équipement dite « LGV » est à souligner. Ce surnom vient du fait que l'Etat a créé cette nouvelle taxe payable dès 2023 par les contribuables des communes concernées par le tracé de ce projet de nouvelle ligne ferroviaire et contre laquelle se bat l'immense majorité des élus et des citoyens du territoire Basque.

● Nous avons décidé une augmentation contenue de 3% des taux d'imposition en 2024 et de 4% en 2025. Celles-ci sont justifiées par différents facteurs :

- une explosion des coûts de l'énergie en 2023 : malgré le bouclier énergétique instauré par l'Etat, la hausse du coût de l'électricité dans les bâtiments communaux a été de 67,52% et de 24% pour l'éclairage public. Au global dès l'année 2023, nous sommes passés d'une facture énergétique habituelle (électricité et gaz) de 35 000€ à 58 220€ soit une augmentation de 23 220€ donc plus de 66,34%
- une baisse inexorable de la fraction forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat : elle s'élève à 28 935€ pour cette année 2025 contre 30 475€ en 2024 et 32 300€ en 2023. A notre arrivée en 2020 elle était de 41 000€, 46 500€ en 2019, 51 000€ de 2017 à 2018 et jusqu'à 80 000€ en 2016
- une hausse des bases de valeur locative beaucoup moins brutale en 2024 par rapport à 2023 et une baisse inédite en 2025 : nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 afin de ne pas amplifier la hausse des bases de plus de 7%. Nous avons au contraire décidé d'augmenter plus sensiblement nos taux en 2024 du fait d'une augmentation plus habituelle des bases de 4%. En 2025, nous avons par contre fait face à une baisse sans précédent des bases de la TFPB de 3,5%, de la TH sur les résidences secondaires de 6,87% et de la surtaxe sur les résidences secondaires de 8,18%. Aussi, nous avons pris la décision d'augmenter les taux d'imposition de 4% afin de compenser la perte de recettes fiscales.
- une tendance inflationniste des coûts de fonctionnement courants : coût des assurances et de la maintenance (aires de jeux, ascenseurs, matériel roulant et autres équipements, etc...), dépannages et petit entretien de plomberie, électricité, chauffage dans des bâtiments vieillissants, achat d'équipements de protection individuelle pour les agents, etc...En général, toutes les prestations des entreprises ont augmenté, elles-mêmes impactées par l'augmentation des coûts des matières premières.

Pour cette année 2025, il est important de souligner que l'Etat a imposé par décret aux collectivités locales, sans aucune concertation, une augmentation des cotisations employeurs à la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux) de 3% par an sur 4 ans et ce dès cette année (de façon rétroactive). Il s'agit là d'un passage en force sans débat parlementaire et sans consultation des instances professionnelles et associations politiques territoriales.

A ces décisions contraignantes, s'ajoutent celle obligeant les employeurs territoriaux à participer aux contrats de prévoyance garantie maintien de salaire de chaque agent qu'il soit titulaire ou non titulaire dès le 1er janvier 2025 et aux contrats de mutuelle santé dès le 1er janvier 2026.

Patrick PEÑA

1e adjoint aux finances



Force est de constater que l'Etat n'est pas prêt d'abandonner ce projet inutile et dévastateur et que non seulement il n'écoute pas la voix populaire mais en plus il la taxe.



ZOOM SUR...

Une baisse inexorable de la fraction forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat : elle s'élève à 28 935€ pour cette année 2025 contre 30 475€ en 2024 et 32 300€ en 2023. A notre arrivée en 2020, elle était de 41 000€, 46 500€ en 2019, 51 000€ de 2017 à 2018 et jusqu'à 80 000€ en 2016.



RESSOURCES HUMAINES



Les RH, relais indispensable des politiques communales



Patrick PENA - 1er adjoint

Bonjour, pouvez-vous nous parler de la restructuration progressive des services municipaux que vous avez mise en place ?

Bonjour, bien sûr. Depuis le début de notre mandat, nous travaillons activement sur la restructuration de nos services municipaux. Notre objectif principal était d'ajuster nos effectifs et notre organisation en fonction des besoins identifiés sur le terrain.

Nous avons immédiatement mis en place plusieurs outils tels que la systématisation des entretiens annuels d'évaluation permettant de constater les résultats professionnels obtenus par l'agent et de fixer/suivre la réalisation des objectifs; l'établissement des fiches de poste pour chaque agent. Cela nous a permis d'identifier précisément les missions et la charge de travail de chacun.

Nous devons réévaluer régulièrement ces fiches de poste pour nous assurer qu'elles correspondent toujours à la réalité du terrain.

Quel est le rôle des élus dans cette restructuration ?

Chaque agent est ainsi associé à un élu délégataire, sous l'autorité de Madame la Maire.

Cette approche doit favoriser les relations de travail et une meilleure coordination des actions. En complément nous avons expérimenté les réunions techniques qui ont pour but de synchroniser les besoins et les attentes des différents acteurs et de préparer les événements à venir.

Elles sont destinées à être des espaces de dialogue où élus délégataires et agents se réunissent pour coordonner les actions, dissiper les incompréhensions et valoriser les initiatives. Il nous appartient de généraliser et de systématiser ces réunions avec des fréquences adaptées à chaque service.

Passons maintenant à la restructuration des services administratifs. Quels sont donc les principaux changements que vous avez apportés ?

Nos services administratifs sont composés de deux agents à temps complet et d'un agent d'accueil à temps non complet (non subi).

Avec l'évolution et la complexification des métiers, les transferts de compétences de l'Etat vers les communes et l'augmentation de la population, nous avons dû nous pencher sur la répartition de la charge de travail.

C'est ainsi que de septembre 2023 à juin 2025, nous avons expérimenté une augmentation du nombre d'agents administratifs de 2,5 équivalents temps plein (ETP) à 3,5 ETP afin de faire face à la

saturation des services et de répondre aux besoins croissants de la population mais également des élus en vue de la concrétisation de leurs projets.

Toutefois, cette organisation qui, bien que permettant plus de réactivité et moins de tension en termes de charge de travail, a un coût certain. C'est pourquoi, nous avons décidé de mettre fin à cette expérimentation dès le 30 juin 2025.

Nous avons également changé de prestataire informatique et nous en profitons pour souhaiter la bienvenue à M.Sunny JEAN-LOUIS qui a finalisé un audit informatique et nous accompagne dans nos projets techniques (accompagnement de la fibre dans les bâtiments communaux en partenariat avec Izalink, structuration d'un écosystème informatique entre les différents sites, modernisation de notre équipement informatique et téléphonique, appui technique aux agents communaux, mise en place d'un nouveau site internet, changement de notre serveur).

Pouvez-vous nous parler des récents développements au sein du pôle technique de la municipalité ?

Depuis notre arrivée en mai 2020, le pôle technique a effectivement connu plusieurs mouvements.

Depuis fin 2023 ce pôle est désormais stabilisé, comptant deux titulaires à temps complet M. Philippe HUALDE responsable du service et M. Fabrice COUTURIER, avec la possibilité de renforts de contrats saisonniers si nécessaire.

Il est à noter que l'équipement joue également un rôle majeur dans ces développements, ainsi en est-il notamment du nouveau véhicule technique acquis par la commune en décembre 2022, du renouvellement progressif du parc d'outillages et d'équipements de protection individuelle et de modernisation des outils de travail (tablette, téléphones).

Actuellement, l'accent est mis autant que possible sur l'exploitation en interne des compétences de nos agents techniques plutôt que recourir à l'externalisation des prestations et sur la mutualisation des moyens avec les services des communes voisines.

Parlons maintenant du renforcement du pôle scolaire. Quels sont les changements opérés dans ce domaine ?

Dès notre arrivée, nous avons créé un véritable pôle scolaire en réunissant les agents de l'ALSH, de la cantine et les ATSEM sous la direction unique de la responsable de l'ALSH qui est ainsi devenue responsable de pôle.

Nous avons par la suite travaillé sur le volume horaire des agents à temps non complet (ATSEM et agent de cantine) qui sont passés de 28h à 35h par semaine.

Pour garantir le taux d'encadrement nécessaire et soutenir la cheffe de pôle scolaire, nous avons recruté, dès septembre 2021, un adjoint d'animation supplémentaire, M. Jean LECIAGUECAHAR, à temps non complet (non subi), stagiaire dans le courant du deuxième semestre 2023. De plus, avec les contrats aidés de Mesdames Sara ZUBIZARRETA et Laura LACROIX arrivés à terme en août 2022, nous avons entrepris progressivement leur pérennisation, d'abord par le biais de CDD dès l'été 2022 puis par la stagiarisation en septembre 2024. Outre la stabilité en termes d'organisation des services et de prise en charge des enfants, le fait de sécuriser des postes, qui plus est à vocation permanente, permet indéniablement aux agents concernés de se projeter plus sereinement dans l'avenir.

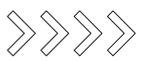
Nous avons également recruté sous contrat aidé une aide cantinière, pour soulager l'agent technique en charge de la cantine dont les activités à dominante physique entraînent des risques d'usure et de blessures. A ce titre, les travaux de rénovation de la cantine ont permis une meilleure adaptation de l'environnement professionnel aux impératifs de santé/sécurité sans toutefois éliminer totalement les risques d'usure professionnelle.

Egalement, la commune a procédé à la mise en location-gérance du Xoldo ?

Jusqu'à la survenue de la crise épidémique, le mur et le bar du Xoldo étaient gérés en régie directe via deux contrats aidés de 20 heures. Cependant, considérant que ces activités relèvent davantage du secteur commercial que du service public, nous avons décidé d'étudier la possibilité de les déléguer à une personne privée. C'est pourquoi, le bar du Xoldo ainsi que les parties de pelote sont désormais pilotés par deux gérants privés depuis novembre 2022, suite à la publication d'une offre de gérance et une commission de délégation de service public instituée de manière ad hoc pour étudier les candidatures.

Expliquez-nous la mise en place du nouveau régime indemnitaire au sein de la municipalité ?

Dès le 1er septembre 2021, nous avons mis en place un nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, qui prend en compte les fonctions, les sujétions, l'expertise et l'engagement professionnel des agents municipaux.



RESSOURCES HUMAINES

Ce régime remplace la plupart des primes et indemnités existantes, sans entraîner de perte de rémunération pour les agents. Il se compose de deux parties : une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise versée mensuellement, et un complément indemnitaire annuel fondé sur la manière de servir et l'engagement professionnel.

Comment avez-vous déterminé les critères pour ce nouveau régime indemnitaire ?

Nous avons coté chaque poste en fonction des responsabilités et des compétences techniques exigées, en utilisant des critères objectifs tels que le niveau d'encadrement, la préparation et l'animation de réunions, le conseil aux élus, le niveau de connaissances et d'expertise, les contraintes liées au poste, la polyvalence des missions, l'exigence d'habilitation ou de certification spécifique etc, ...

Les agents sont ensuite intégrés à un groupe de fonctions correspondant à un niveau de rémunération, constituant ainsi la part fixe du régime indemnitaire ou IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise). La part variable ou CIA (complément indemnitaire annuel) quant à elle est déterminée lors des entretiens annuels d'évaluation, au cours desquels les chefs de service évaluent la valeur professionnelle des agents en fonction des objectifs fixés et de leur niveau d'engagement.

La mise en place de ce nouveau régime indemnitaire a été l'occasion d'une remise à niveau de la rémunération des agents.

Parlons maintenant des Lignes Directrices de Gestion adoptées. Pouvez-vous nous expliquer leur objectif ?

Les Lignes Directrices de Gestion déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines au sein de la collectivité. Le volet évolution de carrière, avancement de grade et promotion interne est d'ores-et-déjà entré en vigueur au 1er janvier 2023 et fixe les critères de nomination dans un grade supérieur et d'accès à un poste à responsabilité supérieure. Ce projet a été soumis à l'examen préalable du comité social technique intercommunal siégeant à Pau puis adopté par arrêté de Madame la Maire. Quatre agents ont ainsi pu bénéficier d'un avancement de grade grâce à ce travail.

Un autre volet, beaucoup plus conséquent, est en cours de développement. En effet, il comprend des thématiques aussi variées que la politique de recrutement, de mobilité interne, de santé et sécurité au travail, d'organisation du travail et du temps de travail, d'amélioration des conditions de travail, de politique de rémunération, d'action sociale ou encore plan d'action en matière d'égalité femmes/hommes.

En 2024, nous avons délibéré sur l'instauration de nouveaux cycles de travail avec l'apparition des RTT permettant un volume horaire de travail hebdomadaire plus élevé (rythmes allant de 35h à 40h selon les postes et les services) et nous nous dirigeons vers une ouverture au public plus large. La modulation du temps de travail est en outre désormais possible en fonction des nécessités de service et permet par exemple d'effectuer ces mêmes heures de travail sur 4 jours et demi.

Enfin, l'introduction d'une part de télétravail (1j par semaine maximum) est rendue possible pour le personnel dont les tâches sont éligibles à ce mode de fonctionnement.

Cette introduction du télétravail combinée à la possibilité d'effectuer ses heures de travail sur 4,5 jours permet en outre d'agir sur l'empreinte carbone de la mairie en diminuant de fait le déplacement physique des agents. Cette part de télétravail a d'ailleurs elle-même été rendue possible par la modernisation de l'équipement informatique et téléphonique du personnel.

Comment la municipalité compte-t-elle réduire la précarité de l'emploi et renforcer le service public ?

A notre arrivée, nous avons constaté une utilisation excessive de contrats aidés, ce qui entraînait une grande précarité pour nos agents, une instabilité au sein de l'organisation municipale et une anxiété ressentie chez les enfants en milieu scolaire. Ce type de contrats jadis subventionnés à hauteur de 95% par l'Etat ne le sont plus généralement qu'à hauteur de 30% (pour des contrats à temps non complet jusqu'à 26h maximum rémunérés au SMIC horaire) et pour une durée de plus en plus limitée, obligeant les collectivités à sans cesse renouveler leurs effectifs.

Comme évoqué plus haut, nous avons donc décidé de restructurer notre personnel afin de favoriser un environnement plus stable et avons également augmenté la masse salariale afin de stabiliser puis renforcer notre offre de service public.

Aussi, nous nous sommes travaillé à la rationalisation de notre organisation, à l'identification et à la quantification des besoins. Nous avons ainsi entrepris la diminution du recours à l'emploi à temps non complet subi (à différencier du temps non complet voulu), à la pérennisation des postes à vocation permanente et au renfort des services comme j'ai pu l'évoquer par exemple en ce qui concerne le pôle scolaire. Tout ceci en respectant un calendrier progressif à l'échelle d'un mandat compte tenu du travail conséquent à accomplir en matière de masse salariale et à l'effort budgétaire nécessaire pour y parvenir.

Nous l'avons vu, outre la stabilité en termes d'organisation des services et de prise en charge des usagers,

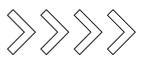
le fait de sécuriser des postes à vocation permanente permet indéniablement aux agents concernés de se projeter plus sereinement dans l'avenir.

Comme évoqué plus haut, les services techniques sont désormais composés de deux titulaires et l'instauration de nouveaux cycles de travail permet de s'adapter aux besoins du terrain avec par exemple l'introduction de 3 cycles différents en fonction de la saisonnalité des tâches à accomplir, permettant des semaines à 35h en basse saison et 37h30 voire 40h en haute saison. Ce cadre permet une optimisation du service rendu tout en facilitant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Pour rappel, les services administratifs jusqu'alors composés de 3 agents ont pu expérimenter le renfort d'un agent en CDD jusqu'en juin 2025 dans le cadre d'un travail sur les fiches de postes et sur la répartition de la charge de travail et la stagiairisation de notre agent d'accueil a été actée et est effective depuis le 1er novembre 2024.

En 2024, nous avons versé une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents éligibles et avons adopté une délibération donnant la possibilité aux agents encore à temps non complet d'effectuer des heures complémentaires rémunérées. Cette décision a notamment pu permettre par exemple un renfort de l'agent cantine par deux agents à temps non complet de l'ALSH. Les heures supplémentaires, récupérables quant à elles, ont également été rendues possibles par cette même délibération. Il est à préciser que ces dernières respectent les cas de majoration (majoration de 100% pour le travail de nuit et de 2/3 pour le travail le dimanche et les jours fériés).

Pour être parfaitement exhaustif, nos dernières actions ont consisté à prévoir, dès le 1er janvier 2025, une participation de l'employeur à la prévoyance garantie maintien de salaire des agents ayant souscrit un contrat labellisé afin d'anticiper d'éventuels longs arrêts de travail provoqués par les aléas de la vie ou l'usure professionnelle. Nous avons enfin adhéré au Comité des œuvres sociales de la Communauté d'Agglomération au bénéfice de nos agents en vue d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille (domaines de l'enfance, des loisirs, des activités sportives, des vacances) et de motiver et valoriser les agents en créant des conditions attractives et participant à leur épanouissement.

Enfin, les nouvelles technologies sont de même à l'honneur avec le déploiement de la fibre dans les bâtiments communaux et la modernisation de la téléphonie. De nouveaux logiciels tels que le portail famille au sein du pôle scolaire qui permettra de centraliser les services liés à l'enfance et simplifiera les démarches quotidiennes (inscription de son enfant aux activités périscolaires, prise de connaissance des menus, signalement d'une intolérance alimentaire, paiement en ligne de la cantine et de l'ALSH, etc...).



RESSOURCES HUMAINES

Quels sont les prochains axes de travail en matière de ressources humaines pour la municipalité ?

D'ici la fin de ce mandat, à l'instar de la prévoyance maintien de salaire instituée cette année, nous allons mettre en place une participation employeur à la complémentaire santé des agents.

Nous travaillons également sur l'introduction d'une monétisation du compte épargne temps, que nous avons instauré dès décembre 2020, permettant déjà le versement de jours de congés non pris dans l'année et, depuis notre délibération sur les heures supplémentaires, le versement d'heures de récupération. Notre récente introduction de l'ARTT permettra désormais le versement de jours de RTT. La monétisation permettrait par exemple aux agents de voir leurs heures supplémentaires rémunérées en fonction de leurs besoins. Tout le travail consistera à l'encadrer.

De nouveaux outils de communication ont intégré notre organisation comme panneau pocket et depuis juin de cette année notre nouveau site internet dont l'interface permet une meilleure lisibilité et une plus grande interactivité avec nos administrés.

Et en ce qui concerne l'euskara ?

La sauvegarde et le développement de notre langue relève aussi bien de l'initiative personnelle que de l'implication collective.

Nous avons pris comme engagement une utilisation et une diffusion de l'euskara au sein du personnel communal.

Dès 2021, la commune a sollicité les services de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque

afin d'adhérer à la démarche de contrat de progrès dont l'objectif est d'intégrer progressivement la langue basque dans les services municipaux.

La finalité est que la commune puisse fonctionner de manière bilingue et autonome dans les services identifiés comme prioritaires dans le cadre d'un diagnostic préalable du niveau de langue des agents municipaux.

Les agents volontaires sont donc évalués pour fixer un niveau de départ et un niveau souhaité en fin d'apprentissage en fonction des besoins du poste.

La formation est certes financée par la commune et l'agglomération, cependant il s'agit d'un véritable engagement de la part des agents volontaires qui acquièrent là une réelle compétence linguistique à caractère professionnel. Une réflexion pourrait ainsi s'engager sur la valorisation de la pratique de l'euskara en milieu professionnel avec par exemple l'intégration formelle de la compétence linguistique comme critère objectif à part entière dans les cotations de poste et donc sa reconnaissance indemnitaire à même d'encourager l'apprentissage des agents et la pratique de la langue.

La commune a ainsi signé un contrat de progrès pour la période 2022-2027 et actuellement 2 agents en bénéficient depuis janvier 2022 dans l'objectif d'atteindre le niveau B2.

Cet envoi en formation d'agents non bascophones à la base, ou bien d'agents bascophones ayant déjà un niveau avéré aux fins de renforcement de la langue, est accompagné

d'une politique de recrutement qui recommande la connaissance de l'euskara dans les offres d'emploi et, à compétences égales, favorise les candidats bascophones.

Nous étudions la possibilité de reconnaître l'utilisation de l'euskara comme compétence professionnelle en prévoyant par exemple une augmentation du régime indemnitaire conditionnée par l'obtention du niveau de langue requis.

Le contrat de progrès comporte en outre deux autres volets :

-la traduction des documents et supports de communication de la mairie avec l'octroi d'une enveloppe budgétaire de l'agglomération

-la définition d'un plan d'action permettant de faire fructifier l'acquisition de la langue entre deux sessions de formation et de favoriser la pratique de la langue en fin d'apprentissage.

Enfin, nous souhaitons signaler que la commune a adhéré à l'association Euskal Moneta en octobre 2021 afin de soutenir la solidarité économique et sociale, la transition écologique, la vie associative ainsi que l'usage public de la langue basque sur son territoire. Plus qu'une modalité de paiement complémentaire, l'eusko représente la relocalisation de nos activités et de nos échanges au sein de notre territoire ; échanges que nous encourageons à effectuer autant que possible en euskara.

Dans le cadre de nos services municipaux, il nous incombe dès lors de permettre la diffusion de cette monnaie locale qu'est l'eusko et nous étudions la possibilité d'instituer des régies de recettes à même d'effectuer des règlements en eusko.



UN SERVICE PUBLIC FORT

Dans notre précédent bulletin municipal nous vous faisons part de notre volonté de stabiliser et de renforcer les services municipaux, de lutter contre la précarité des emplois et de favoriser une reconnaissance des métiers, d'œuvrer pour une rationalisation des missions et des règles de fonctionnement.

Il s'agit là d'une politique de ressources humaines à l'échelle d'un mandat compte tenu des nombreux chantiers à réaliser et d'un point de départ assez éloigné des objectifs à atteindre constaté lors de notre installation. Il s'agit également là d'un domaine où, en général, le travail accompli et à accomplir se révèle un peu abstrait pour les administrés mais dont l'importance est capitale dans le rendu du service public.

NOS OBJECTIFS

Réduction de l'exposition du personnel aux risques en matière de santé/sécurité au travail

et pour lequel l'employeur a une obligation de protection.



Utilisation et diffusion de l'euskara au sein du personnel communal

par le biais notamment de la signature du contrat de progrès le 11 avril 2022 entre la commune et la communauté d'agglomération permettant au personnel communal de bénéficier d'un apprentissage de l'euskara.



Restructuration des services et une valorisation des emplois

Plusieurs domaines d'action sont concernés comme les règles de fonctionnement agents/élus, l'identification, la quantification et la répartition de la charge de travail des agents, l'instauration et l'utilisation d'outils de gestion RH, la mise à plat et à niveau des éléments de rémunération, le développement des outils de travail, la réduction de la part de contrats aidés surtout lorsque les postes concernés traduisent un besoin permanent, la réduction si ce n'est la disparition des temps non complets subis.



Réduction de notre empreinte carbone

une réflexion sur l'instauration d'une part de télétravail et ses conditions d'exercice sont actuellement en cours.





LES ECOLES DU VILLAGE

L'ÉCOLE PUBLIQUE A FAIT PEAU NEUVE !



Un proverbe oriental affirme : « On vient à bout de ses desseins avec la patience ». La patience est bel est bien ce qu'il a fallu aux enseignants et à nos jeunes élèves de l'école publique afin de profiter d'une école presque « toute neuve ». En effet, après la réalisation du chantier de la nouvelle cantine qui accueille avec bien plus d'espace tous les écoliers de notre village, c'est dans des salles bien rafraîchies (merci aux bénévoles et parents d'élèves qui se sont investis au détriment de leurs congés estivaux) que les élèves des classes de l'élémentaire se sont installés à la rentrée 2023. La dernière salle de classe à l'étage, ainsi que le nouveau bureau de la direction ont vu le jour en lieu et place de l'ancienne cantine : nous espérons avoir réuni les meilleures conditions afin qu'ils poursuivent leur scolarité en toute sérénité. La patience est cependant encore mise à l'épreuve pour les élèves de l'ikastola, dont l'effectif ne cesse d'augmenter, et pour lesquels nous souhaitons que les travaux des futurs locaux soient au plus vite entrepris. En attendant, nous sommes ravis qu'ils profitent de quelques nouvelles installations et que le lien entre les deux écoles soit toujours aussi facile et riche. Enfin, soulignons que depuis la rentrée 2023, et après consultation auprès des familles, l'École publique de Biriadou propose un enseignement immersif en maternelle (en français ou en basque au choix ; la majorité ayant privilégié l'immersion en langue basque). Le bilinguisme est maintenu pour les élèves de l'élémentaire ainsi que l'enseignement exclusif en langue française.

Quelques informations sur les écoles de Biriadou (l'école publique et l'ikastola) ainsi que sur la cantine.

Les effectifs de la rentrée 2024



Ecole publique	21 élèves en maternelle	47 élèves en élémentaire
Ikastola	12 élèves en maternelle	13 élèves en élémentaire

L'équipe pédagogique de l'école publique

- Mme CORNU Odile, Directrice du groupe scolaire et professeure des écoles,
- Mme DEPAUL Ludivine et Mme Cécile JADIN professeures des écoles,
- Mme ERRANDONEA Bernadette & Mme GARMENDIA Amaia, professeures des écoles assurant l'enseignement immersif et bilingue basque,
- L'enseignante en maternelle est accompagnée de Mme MAURESA Dolorès, ATSEM ; Mme ARLUCIAGA Marie-France a fait valoir ses droits à la retraite le 1er juillet 2025 après 42 ans de bons et loyaux services. MERCI à elle!

La cantine

Si les locaux sont neufs, les menus le sont aussi. La municipalité a opté pour un changement de prestataire et a privilégié, au-delà des recommandations nationales, le « bio et le local » afin d'offrir à nos jeunes des produits respectant au maximum ces deux critères. L'objectif est accompagné d'une campagne « anti-gaspillage » à laquelle nos jeunes sont sensibilisés. En ces temps si difficiles, cette action nous semblait opportune.



L'équipe pédagogique de l'ikastola

- Mme YANEZ ZALDUMBIDE Eurne profite, depuis la rentrée 2023 de ses droits à la retraite.
- Ainsi, Mme FERIOL Perrine assure la direction de l'établissement et l'enseignement ainsi que Mmes LANA Agurtzane, OUSSET Maiana (2024-2025) et GRASES Olatz (2025-2026).
- Elles sont accompagnées de Mme LANTARON Vicky et M. Herri MANTEROLA, ATSEM.

L'aire de jeux

« Quatre heures et demie, l'école est finie » ! Nombre d'enfants se rendaient, lorsque le temps le permettait, à l'aire de jeux. La réfection de celle-ci ne saurait tarder avec de nouvelles installations lesquelles, espérons-le, raviront nos jeunes Biriaduar.





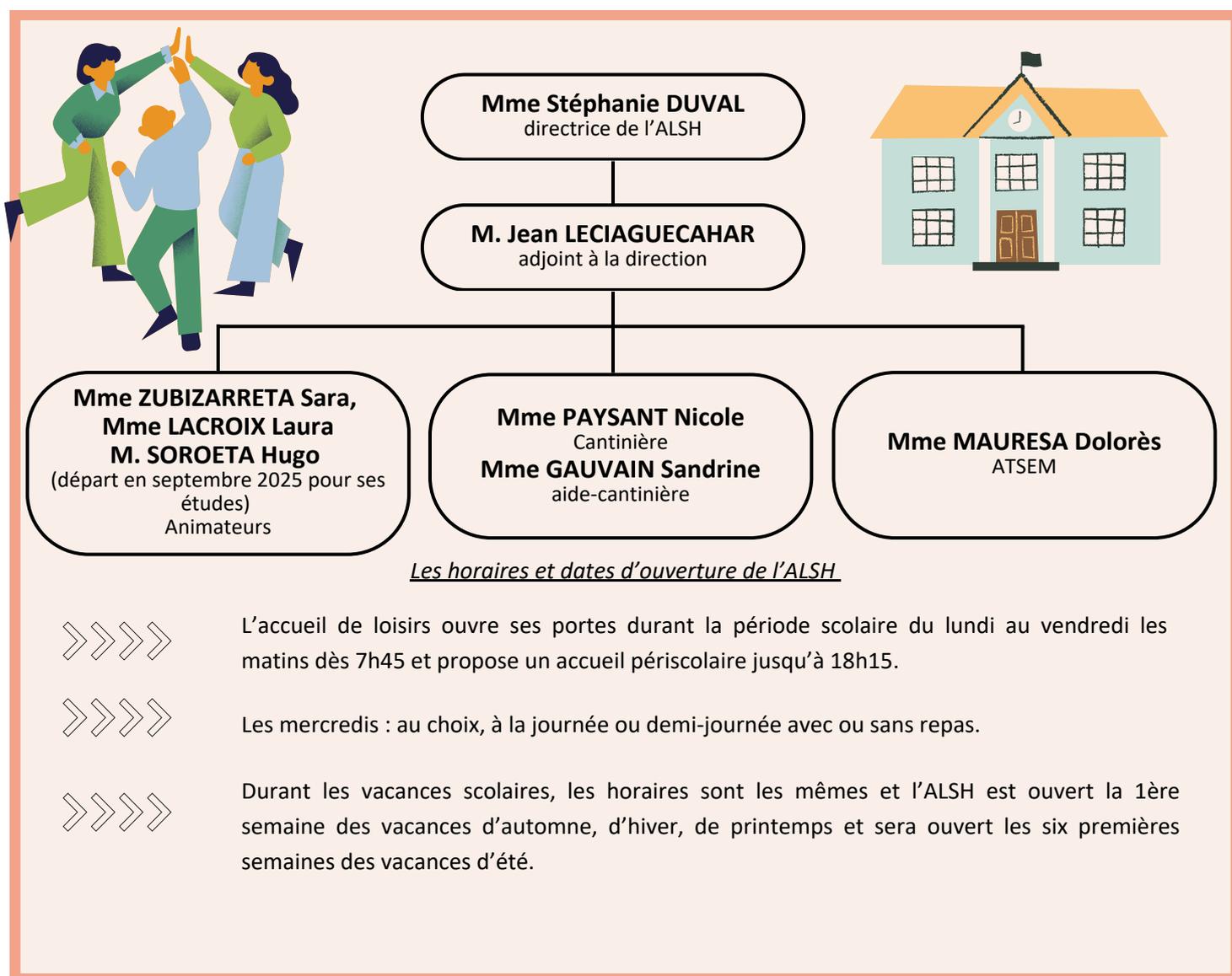
LES ECOLES DU VILLAGE



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Biriadou rencontre toujours un franc succès ! Très apprécié, il continue d'attirer les enfants de notre village dans la joie et la bonne humeur afin de leur proposer des activités diverses et variées, adaptées à leur âge. En outre, les travaux de l'école ont permis de libérer une salle dédiée exclusivement à l'accueil de loisirs : le personnel n'a plus besoin dès lors, de « déménager » régulièrement tout son matériel. Aussi, il tient toujours autant à cœur à la municipalité de stabiliser au maximum l'équipe d'animation afin que les enfants puissent conserver leurs repères. S'il n'est pas toujours possible d'y parvenir, la volonté demeure et nous a permis de recruter et titulariser un nouvel adjoint à la direction, M. LECIAGUECAHAR Jean, ainsi que stagiairiser puis titulariser Mmes LACROIX Laura et ZUBIZARRETA Sara. Nous en sommes ravis et espérons vivement, pour le bien de tous, poursuivre cette dynamique afin de rendre cette équipe la plus pérenne possible.

L'équipe ALSH



Les horaires et dates d'ouverture de l'ALSH



L'accueil de loisirs ouvre ses portes durant la période scolaire du lundi au vendredi les matins dès 7h45 et propose un accueil périscolaire jusqu'à 18h15.



Les mercredis : au choix, à la journée ou demi-journée avec ou sans repas.



Durant les vacances scolaires, les horaires sont les mêmes et l'ALSH est ouvert la 1ère semaine des vacances d'automne, d'hiver, de printemps et sera ouvert les six premières semaines des vacances d'été.

LES ECOLES DU VILLAGE

Jardin pédagogique 2025-2030



ALSH Biriatoù

BIRIA'POUSSE

A l'initiative de l'équipe ALSH et en collaboration avec les agents techniques de notre commune, le jardin pédagogique situé à l'école publique a repris vie.



L'AVEZ-VOUS VU PASSER ?



En partenariat avec la commune d'Urrugne, nous avons acquis un minibus.

Un grand merci aux annonceurs qui ont accepté de participer au financement de ce véhicule.

Il est dès à présent utilisé par les services de l'Alsh de Biriatoù, pour organiser des sorties pour les enfants du village.

Nous étudions la possibilité de conventions afin d'élargir éventuellement son utilisation aux associations des villages.

VIVE LA RETRAITE !

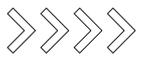
Après de nombreuses années passées aux côtés des enfants en tant qu'ATSEM, Marie-France ARLUCIAGA a tourné une belle page de sa vie professionnelle. Toujours disponible, bienveillante et attentive, elle a accompagné plusieurs générations d'élèves avec douceur, patience et professionnalisme. Son engagement quotidien auprès des tout-petits, mais aussi son soutien précieux aux enseignants et à l'équipe éducative, ont marqué la vie de l'école et de nombreuses familles de notre commune.

Les élus tiennent à la remercier chaleureusement pour son engagement sans faille au service des enfants et de la collectivité tout au long de sa carrière.

Merci Marie-France pour toutes ces années de dévouement, de sourires partagés et de souvenirs construits avec les enfants.

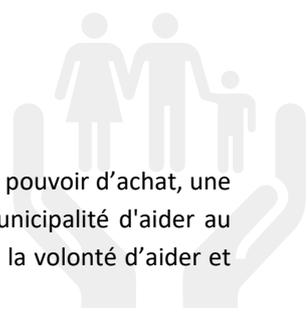
Nous vous souhaitons une retraite épanouissante, pleine de joie, de projets, et de moments précieux entourée de vos proches.

Bonne retraite Marie-France !



L'ACTION SOCIALE

Depuis la pandémie et la guerre en Ukraine, les impacts sociaux et économiques s'installent avec une baisse du pouvoir d'achat, une augmentation de la pauvreté et l'isolement croissant des personnes. Il tient toujours autant à cœur à la municipalité d'aider au maximum ses administrés dans les difficultés qu'ils rencontrent. Si bien évidemment, les moyens sont limités, la volonté d'aider et d'accompagner les Birituar dans les diverses situations difficiles de la vie reste une priorité.



INFORMATIONS DIVERSES

Afin de participer au lien social et de promouvoir la solidarité, il a déjà été proposé, au cours des trois années écoulées deux matinées « Cafés citoyens ». Celles-ci ont été possibles grâce à l'étroite collaboration avec le centre social Denentzat qui en est à l'initiative. Nous souhaitons renouveler cette démarche et ne doutons pas qu'elle sera l'occasion d'accueillir davantage de participants lors des prochaines sessions qui seront proposées.

Depuis la dissolution de l'association Aintzinat, nos aînés se sentent peut-être un peu isolés et sans activité régulière proposée.

- Après l'interruption liée au confinement, le « repas des aînés » a repris ses droits et permet à nos jeunes et moins jeunes retraités de Biriadou de partager un moment convivial dans un restaurant de la commune (Camino Berri pour la session 2023 ; Les Jardins de Bakea pour les sessions 2024 et 2025).
- Aussi, nous informons ou rappelons que la commune s'est rapprochée de sa voisine Urrugne laquelle est ravie d'accueillir les « aînés » de Biriadou aux diverses activités qu'elle propose. (Les programmes sont consultables sur le site internet de la mairie d'Urrugne)
- En lien avec les CCAS et les EHPAD des communes voisines (Hendaye, Urrugne, Ciboure, Saint-Jean-de-Luz) nous avons invité nos aînés à participer à deux moments conviviaux : « La marche du fort » le 18 octobre 2023 à Socoa et « les Olympiades » le 4 avril 2024 à Biriadou.

Enfin, nous vous rappelons que vous pouvez vous rapprocher de la mairie (ou via le site internet) afin de savoir si vous êtes éligible(s) à diverses aides que nous proposons. Pour exemples : bon de naissance, crèche familiale, bourse d'études, aide au BAFA, aide au permis de conduire, aide au retour à domicile (suite à une hospitalisation), présence verte... et bien évidemment pour toute situation d'urgence d'un administré ou d'une famille.

CRÉATION DU RELAIS PETITE ENFANCE

URBIDAIA

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

En lien avec la CAF 64 et la Communauté d'Agglomération Pays-Basque, une CTG BIDASSOA (BIRIATOU-HENDAYE-URRUGNE) a été signée.

Cette convention est une démarche partenariale, de construction d'un projet social de territoire partagé abordant par exemple la petite enfance, la parentalité, l'animation de la vie sociale....

LE MAG'BIRIATOU



Le Relais Petite Enfance est un service gratuit qui s'adresse aux parents, futurs parents, assistantes maternelles agréées et gardes d'enfants à domicile.

Lehen Haurtzaroaren Bitartekaritza-gunea, burasoei, buraso bilakatuko direnei, haurtzain eta etxe-haurtzainei zuzendu dohako zerbitzua da.



ETAT CIVIL 2022

MARIAGES 2022



- LEMERCIER Brian & LAFITTE Anna
- MARQ Hugo, Stanislas, Olivier & LAUGA Olivia, Salomé
- URCHUEGUIA Julien, Nicolas, François & MARTIN Alexia
- CHAOUR Said & KAHLAOUI EL BACIRI Leila
- CALVO Inigo & DESBARATS Manon, Clémence, Louise

DÉCÈS 2022



- SYLVESTRE Guy, Marcel
- IBARBURU Hélène
- SOROETA Marie, Thérèse
- ITXASSA Jean-Baptiste
- ETCHEVERS Iban
- JORAJURIA Martin
- CHARLET Bauduin, Yves, Roger
- ARLUCIAGA Martine
- ERASUN ELIZALDE Maria

NAISSANCES 2022



- ZAMORA HURTADO Lilo
- MARTIN LURO Euken
- ETXEBERRIA ETXABE Eki-Amaru Liam
- SANCHEZ Markel
- ALDALUR MONFORT Lucie, Ainhoa
- PALERMO HEYMANN Luca
- ANDUEZA DUSSAUBAT Ibai
- CALVO Ainhoa
- PETIT FABAS Sasha, Jean, Vincent
- LAFITTE Luma
- ALEMAN ERRECARTE Jon
- MIGLIRETTI Andrea, Angel
- MICHEO Haize, Marie



ETAT CIVIL 2023

NAISSANCES 2023



- BASILI Marceau, Elliot, Louis
- ESPAGNET FORESTIER Livio
- POUPART ERRECART Evan
- MARTIN Eila
- ANDUEZA YARZABAL Maël, Benat, Georges

DÉCÈS 2023



- EZPELETA Simone, Catherine
- EDAGNAS Joël
- MARTIN André
- MEKHAZNI Chérif
- ZUBIALDE Hélène
- CHOPERENA Marie, Isabelle

MARIAGES 2023



- ALBERDI LAURRAURI Elur, Merlhene & MESURE Christophe
- LANDART Joan & MARCHI Fanny
- ARISTIZABAL Christine & FERREIRA Victorino, Emmanuel
- ANDUEZA Inès, Joséphine et HUGON Aymeric, Arnaud
- GIBERT Aline & HUALDE Philippe
- ALVERHNE Elodie, Sygolène & FERTE François-Xavier
- ARTOLA Bixente, Michel & MARTIJA Mirentchu



ETAT CIVIL 2024

MARIAGES 2024



- CORNU Nicolas Xomin & SERMANDE Sarah Lise
May
- ZUJAR CURELLI Andrea & ROUSSEL GUBIA Ane

DÉCÈS 2024

- AMESTOY Joséphine, Etiennette
- CHAUDET Robert, Lucien, Marcel
- FANICHER Nicole, Berthe, Cécile
- GORSE Eric, Jean, Georges
- HALZUET Antoine
- HOAREAU Maurice Claude
- OTANO ORBEGOZO Jon
- RIVERA Jean François
- SYLVESTRE Catherine



NAISSANCES 2024

- BEOBIDE MEDINA Raphaëlle
- BRUNERIE Oihan, Christophe
- BUSO Peio, Pierre
- IZQUIERDO Alma
- IZQUIERDO Mendi
- LAVIGNE Julen, Daniel
- MARIN HARISPE Oihana, Milia
- RABBY Timéo, Carlos, Claude
- RANQUINE Anna
- YUSTEDE Eneko



ETAT CIVIL 2025

MARIAGES 2025



- CAUDER Emma, Liliane, Jocelyne et DRIDI Mehdi
- LABARRE Olivier, Jean-Robert et BELLOC Aline
- LAFARGUE Michel, Aurélien et JACQUES
Catherine, Marie
- KADABEN Franck, Jean-Marie, André et NAZAIRE
Julia, Fabienne

DÉCÈS 2025

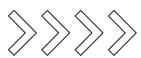
- ERRANDONEA Pierre, Paul
- GALISSON Serge, Didier, Auguste



NAISSANCES 2025

- PETIT FABAS Elliott, Jean, Vincent
- MAGAZZA REVAULT Alou, Emmanuel
- SANCHEZ VINAS Maddi
- ANDUEZA DUSSAUBAT Eneko





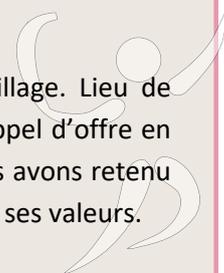
LE COEUR DU VILLAGE

La commission Cœur de Village travaille et s'inscrit dans une démarche de dynamisation du village pour et avec les bariatuar. Seule, la commission n'a pas de raison d'être. Nous nous positionnons comme lanceurs de projets mais aussi comme un soutien pour les associations et les habitants désireux d'être acteurs ou qui se montrent force de propositions. Après des débuts marqués par une conjoncture compliquée, ces trois dernières années ont été celles d'initiatives diverses. Nous avons travaillé en partenariat avec les associations du village, avec les habitants, et nous avons la joie de voir naître une nouvelle association culturelle Bariatuko Kultur Zaleak qui organise Bariatuko Ihauteriak et à laquelle nous souhaitons de beaux jours. Ainsi, certains projets ont déjà pu voir le jour, d'autres sont déjà en préparation ou en évolution. Biriatu connaît un nouvel élan et le village se resserre autour de moments conviviaux. Comptez sur nous pour vous écouter, vous soutenir et vous accompagner dans la réalisation de vos projets.

NOS ACTIONS

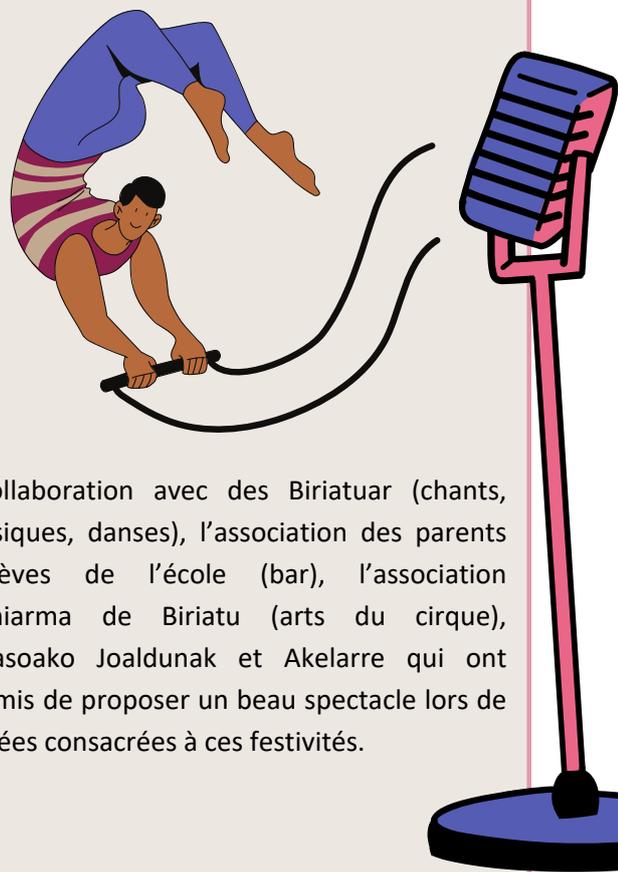
La mise en gérance du Xoldo

L'équipe tenait dès le début à faire revivre ce lieu situé en plein cœur du village. Lieu de pratique de la pelote mais aussi lieu de vie et lien social, nous avons lancé un appel d'offre en 2022 qui nous a permis d'étudier divers projets proposés autour de ce lieu. Nous avons retenu la candidature de deux personnes privées issues de notre territoire et attachées à ses valeurs.



Les animations

- Animations gratuites des lundis à Biriatu
- Organisation de la Journée de la tradition qui est devenue Biriatu Udaz en collaboration avec Bariatuko Ikastola.
- Partenariat avec le collectif Axut! pour Bidasoa Mintzatuko Balitz ,parcours artistique avec la participation de certains habitants de la commune
- Accueil du Festival international du cirque qui se déroule sur Biriatu, Ascain, Urrugne et Bera et organisé par l'EASAC (Ecole d'Acrobatie du spectacle arts du cirque d'Hendaye).
- Partenariat avec l'association Kilika de Bayonne (compagnie de Marionnettes et de spectacle de rue) pour Olentzero Gaua :
- Collaboration avec des Bariatuar (chants, musiques, danses), l'association des parents d'élèves de l'école (bar), l'association Armiarma de Biriatu (arts du cirque), Bidasoako Joaldunak et Akelarre qui ont permis de proposer un beau spectacle lors de soirées consacrées à ces festivités.





LA CULTURE ET L'EUSKARA



EUSKARA BIRIATUN ! L'EUSKARA A BIRIATOU !

“Euskal Herrian euskaraz nahi dugu hitz eta jolas, lan eta bizi euskaraz eta hortara goaz”
“Zer Euskal Herri litzake bere hizkuntza ere galtzen duena”

Vivre en euskara, parler, jouer et travailler en euskara, pour qu'Euskal Herria soit.

L'euskara est une langue de vie et un vecteur de lien social. L'euskara est notre langue, la langue du territoire que nous chérissons tant, la langue qui nous unit des deux côtés de la Bidasoa et dans nos sept provinces. Biriatu est ancré dans ce territoire et l'euskara doit y être présent pour vivre, pour jouer et pour travailler. La commission et les élus en charge de cette question œuvrent en collaboration avec les associations du village et avec les institutions concernées pour développer l'utilisation de l'euskara à plusieurs niveaux: animations proposées, communication municipale, participation aux divers programmes de promotion de l'euskara et de son enseignement et formation des agents. La municipalité est un porteur de projets mais les résultats ne seront perceptibles qu'avec le soutien, l'adhésion et la participation des acteurs et des habitants. Au-delà des actions municipales, les actions citoyennes sont un moteur puissant pour que l'euskara circule dans les différents espaces du village. Nous comptons sur vous et nous saurons nous montrer ouverts et facilitateurs pour toute proposition visant à faire de l'euskara une langue vivante à Biriatu !



LA CULTURE ET L'EUSKARA

Actions:

- Poursuite du Contrat de progrès avec les services linguistiques de la CAPB: deux agents de la commune en formation, traduction de documents, communication en Euskara
- Participation à l'Euskaraldia : nous remercions particulièrement les gérants du xoldo qui ont réceptionné et distribué les badges et qui ont accepté l'organisation d'animations autour de cette campagne. Ainsi que les associations et entreprises du village qui se sont positionnées comme Harigune
- Mise à disposition d'une salle pour les Gau Eskola d'AEK.
- Achat par la commune d'un kilomètre pour la Korrika.

Soutien des associations engagées dans la préservation et le développement de la culture et de la langue Basque : Arrapitz, Confrérie du Sagardo, Biriaturko Kulturzaleak, Biga, Bertsularien lagunak, Entzun ikus (Irratiak), Euskaltzaindia, Kanaldudeko lagunak, Integrazio batzordea, Hemen elkarte, Herria, Lurzaindia, Seaska, Udaleku eta Korrika.



»»»» LES AMÉNAGEMENTS

EXTINCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'extinction nocturne de l'éclairage public constitue une démarche responsable à la fois sur les plans financier et environnemental, s'inscrivant dans le cadre du programme d'économie d'énergie initié par la municipalité durant ce mandat. Ces dernières années, l'éclairage public représentait environ 30 % de la facture totale d'électricité de la commune. Au-delà de l'aspect économique, cette initiative a également des bénéfices environnementaux, tels que la réduction de la pollution lumineuse, des émissions de gaz à effet de serre, et la préservation de la biodiversité nocturne. De plus, l'éclairage public peut avoir un impact sur la santé humaine. Après une année d'expérimentation, un bilan des économies énergétiques et financières réalisées sera présenté.



L'ÉCONOMIE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Compte tenu du contexte actuel et de l'augmentation des coûts énergétiques, nous analysons plusieurs pistes d'optimisation des dépenses. L'éclairage public représente l'un des postes majeurs de consommation d'électricité. Dans cette optique, nous avons collaboré avec le TE64 (Territoire d'Énergie 64) à la modernisation des armoires de contrôle de l'éclairage public de la commune. Depuis 2023 et pour les années à venir, nous prévoyons, toujours en partenariat avec le TE64, d'explorer deux nouvelles pistes d'économies :

- Le premier et le plus rapide consiste en une extinction de l'éclairage public à des heures de faible nécessité. Seuls certains points resteront éclairés comme les passages piétons ou carrefours dangereux.
- Le deuxième axe est une rationalisation des points lumineux et le remplacement progressif des luminaires actuels par des nouveaux intégrant la technologie LED ainsi que des luminaires qui concentrent la lumière vers les parties à éclairer. Pour cet axe, il nous faut travailler sur plusieurs années pour faire évoluer notre parc d'éclairage public.

Les retours d'expériences des communes voisines sont bons et affichent des économies d'électricité de l'ordre de 50% mais aussi une diminution des frais d'entretien et de réparations. Les bénéfices seront économiques et permettront la diminution de la pollution lumineuse.

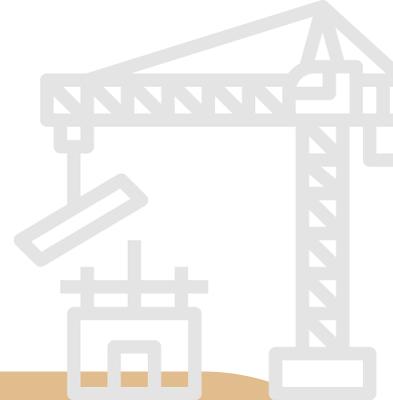


Des effets concrets déjà visibles

Année		2023	2024	Evolution 2023 - 2024
Electricité éclairage public	Consommations kWh	69 068	47 968	-30,55 %
	Dépenses €TTC	19 381	10 631	-45,15 %
DÉPENSES TOTALES		42 376	33 056	-21,99 %

»»»» LES TRAVAUX

TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT ET DE SÉCURISATION DES INFRASTRUCTURES :

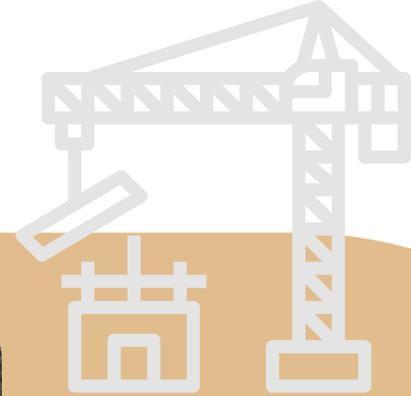


- Rénovation du fronton de Garlatz, accompagnée de la mise en place d'un système de drainage des eaux pour protéger l'installation.
- Sécurisation de l'entrée de la route de Martingoitiko bidea, avec l'installation d'un dispositif de renforcement du talus afin de lutter contre les effets du ravinement des eaux.
- Travaux de mise aux normes des ralentisseurs réalisés devant Azkenia.



- Programme d'enrobés pour 2024, incluant le renforcement des accotements sur Kurlekuko errepidea, la réfection du début du chemin Oihaneko Bidea (400m), et la réparation de la descente vers le chemin de Lizarlango Bidea, endommagée par les eaux de ravinement.
- Réfection complète du chemin de Martiaruntzeneko bidea.
- Reprise des clôtures en montagne pour sécuriser la divagation des betizu.

LES TRAVAUX

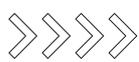


- Mise en sécurité du jardin public par les agents communaux
- Remise en état des tables et bancs à Ontxista suite aux inondations de 2021/2022
- Renforcement et sécurisation des pistes de la forêt communale suite aux dégâts causés par les inondations.

DES TRAVAUX POUR AMÉLIORER VOTRE QUOTIDIEN : LES PROJETS A VENIR !

- Sécurisation des écoles au bourg : nouveaux aménagements prévus en fin d'année
- Réfection des peintures au sol et de la signalétique voirie
- Sécurisation du quartier Azkenia par des travaux d'amélioration de la gestion des eaux pluviales





LES TRAVAUX D'ENTRETIEN



DES TRAVAUX RÉALISÉS EN INTERNE : UN CHOIX RAISONNÉ ET RESPONSABLE

La commune de Biriadou a récemment engagé plusieurs travaux d'aménagement et d'entretien, réalisés directement par les agents des services techniques municipaux. Ce choix, loin d'être anodin, répond à plusieurs objectifs.

D'abord, la mobilisation des compétences internes permet une maîtrise des coûts pour la collectivité, tout en garantissant la qualité des interventions. Les agents connaissent parfaitement le territoire, ce qui facilite l'adaptation des travaux aux réalités locales et aux besoins des habitants.

Ensuite, cette démarche favorise une gestion plus souple et réactive : les travaux peuvent être planifiés selon les priorités communales, sans dépendre des délais d'entreprises extérieures.

Enfin, ce choix témoigne de la volonté de la municipalité de valoriser les savoir-faire locaux et de renforcer le rôle des services techniques dans la vie quotidienne de la commune.

Qu'il s'agisse de petits aménagements, de rénovations ou d'entretien courant, ces interventions internes participent pleinement à l'amélioration du cadre de vie à Biriadou, dans une logique de proximité, d'efficacité et de responsabilité budgétaire.



Élagage des platanes :

un chantier mené en interne

L'élagage des platanes, traditionnellement confié à une entreprise extérieure, a été cette année, comme l'an dernier, pris en charge directement par les services techniques. Une initiative qui témoigne de leur savoir-faire et permet à la commune de réaliser des économies substantielles, tout en gardant un contrôle direct sur l'entretien du patrimoine arboré.

Un fleurissement pensé et maîtrisé

Le fleurissement de la commune a, cette année encore, été particulièrement soigné. Grâce à l'utilisation de fleurs en jauge, les agents ont pu anticiper les plantations tout en limitant les pertes, assurant ainsi un fleurissement harmonieux et durable.

Un jardin public sécurisé grâce à une clôture 100 % artisanale

Soucieuse de la sécurité des usagers, la commune a souhaité sécuriser le jardin public. C'est chose faite grâce à une clôture en bois entièrement réalisée par les agents des services techniques. Un travail soigné, réalisé dans le respect de l'esthétique du lieu et des matériaux durables, qui permet de préserver cet espace de détente pour petits et grands.



LA MONTAGNE, LA FORET ET LE PASTORALISME



Le massif du Xoldokogaina est un incontournable du village, faisant de Biriadou la première commune de montagne depuis l’océan Atlantique. Une montagne qui a essuyé ces dernières années incendies et tempêtes ravageurs, et a été impactée à plusieurs reprises également par des travaux d’intérêt public ne relevant pas de la commune pour la réfection et l’entretien des pylônes et câbles de la ligne à haute tension transnationale. Depuis, un programme de reboisement et des campagnes de nettoyage ont été mis en place, ainsi que la réhabilitation des pistes DFCI et autres chemins, en lien avec l’ONF pour la partie forêt. Des sommes colossales devant être engagées, ces travaux sont réalisés selon un phasage sur plusieurs années. Les chênes américains en fin de vie sont remplacés systématiquement par des arbres plus résilients aux aléas climatiques tels que chênes verts, Tauzins, Pays, Liège, et châtaigniers. Ces plantations ainsi que les travaux d’enlèvement et coupe de bois ont été poursuivis sous la direction d’Héloïse Fournier, arrivée en 2024 sur Biriadou, suite au départ à la retraite de Pantxo Ithurria, et à qui nous souhaitons le meilleur pour ses nouvelles aventures puisqu’elle a quitté ses fonctions cet été.

MONTAGNE / PASTORALISME

Le retour au pastoralisme sur le massif est également un enjeu fort pour la pérennité d’une montagne vivante et résiliente; la présence “des quatre dents” que sont les brebis, chèvres, pottok et betizu répondant au moins à trois objectifs majeurs: le soutien à l’activité agricole en facilitant l’accès des éleveurs ovins et caprins aux estives (aujourd’hui 2 éleveurs de Biriadou et 2 d’Urrugne), l’optimisation de l’entretien des landes du massif favorable au maintien d’une biodiversité liée aux milieux “ouverts”, et enfin la sécurisation des zones non boisées face au risque d’incendie.





LA MONTAGNE ET LA FORET



Le Betizu : une richesse à préserver, une responsabilité partagée

Le Betizu est la dernière race bovine sauvage d'Europe. Aujourd'hui, cette espèce emblématique ne subsiste à l'état sauvage que sur deux massifs : le Xoldokogaina sur les communes d'Urrugne et Biriadou, le massif du Baigura sur la commune de Macaye. Ce patrimoine vivant, porteur de biodiversité, d'histoire et de culture, mérite toute notre attention.

Partenariat solide pour une gestion durable

Depuis le début du mandat, la commune travaille en étroite collaboration avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine, acteur majeur de la préservation du Betizu.

Son appui est précieux à plusieurs niveaux :

Déploiement de techniciens sur le terrain, aux côtés de nos agents techniques, suivi scientifique des animaux (pose de colliers GPS, campagnes de comptages et de photographie, étude des comportements et déplacements), opérations de remontées des troupeaux vers la montagne.

Contribution matérielle, humaine et financière.

Accompagnement dans la régulation raisonnée des troupeaux, avec, lorsque nécessaire, l'abattage ciblé d'individus représentant un risque pour la sécurité.

La commune participe également financièrement à cet effort à travers des subventions.

Coordination des pratiques agricoles et pastorales

Ce travail collectif permet une gestion cohérente, coordonnée et optimisée de nos massifs, en mutualisant les ressources et les moyens humains, dans un esprit de coopération.

Enjeu de conservation... et de cohabitation

La commune de Biriadou a pleinement pris ses responsabilités face aux enjeux que représente la présence des Betizu. La volonté est claire : maintenir ces bovins dans leur milieu naturel, en zone de montagne, tout en limitant au maximum leur descente vers les habitations.



Cela suppose une mobilisation collective :

- Respecter les consignes en montagne : refermez bien les portails, lisez les panneaux d'information installés sur les sentiers, et adoptez une attitude respectueuse et calme pour ne pas effrayer les animaux.
- Protéger les zones d'habitation : les riverains sont invités à entretenir et renforcer leurs clôtures privées pour éviter les intrusions accidentelles.

Un engagement collectif avec GURE MENDIA

Au-delà de notre commune, la question du Betizu s'inscrit dans une démarche intercommunale via le collectif GURE MENDIA, qui rassemble les communes concernées autour des massifs de la Rhune et du Xoldokogaia, des deux côtés de la frontière. Ce collectif, initié et soutenu par la Direction Montagne de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, traite de l'ensemble des enjeux liés à la vie montagnarde : Défense contre les incendies, Biodiversité, MAEC (Mesures Agro-environnementales et Climatiques)

Le Betizu incarne une part précieuse de notre patrimoine naturel et culturel. Sa conservation est une chance, mais elle demande l'engagement de tous : institutions, partenaires techniques, habitants, et usagers de la montagne. Ensemble, poursuivons cet effort pour que cette race sauvage continue de vivre dans le respect de l'équilibre entre nature et présence humaine.

LA BIODIVERSITÉ

FÊTE DE L'ARBRE : UNE TRADITION QUI PREND RACINE À BIRIATOU



En novembre dernier, la commune de Biriato, avec l'association OMA, a organisé la 2^e édition de la Fête de l'Arbre. Dans une ambiance conviviale, habitants et visiteurs ont participé à des ateliers, conférences, greffages et à une plantation symbolique, en marge de la foire aux pépiniéristes, artisans et producteurs installée sur le parking des Jardins de Bakea (Merci à M. et Mme DUVAL pour cet accueil).

Cet événement vise à sensibiliser face au réchauffement climatique : planter des arbres est un geste simple mais essentiel. L'objectif est que chacun reparte avec un plant à faire pousser chez soi.

La commune souhaite faire de ce rendez-vous un événement annuel, ouvert à toutes et tous. Car il est temps de planter, planter, planter.

REBOISEMENT DU MASSIF DU XOLDOKOGAINA : UN TRANSPORT ÉCOLOGIQUE À DOS DE MULES

Dans le cadre du projet de reboisement lancé suite aux incendies de 2021, la commune de Biriato, en partenariat avec l'ONF, la mairie d'Urrugne, l'entreprise Lizelan et l'exploitant agricole Andoni Yriarte, a organisé la pose de 630 enclos pour protéger les jeunes chênes et autres plants sur le massif du Xoldokogaina.

Afin de préserver l'environnement, le matériel (2 600 piquets et 126 rouleaux de grillage) a été acheminé à dos de mules, grâce au concours de Monsieur Yriarte et du Centre de tourisme équestre Larrun Alde. Ce mode de transport écologique a permis d'éviter la création de pistes d'accès, en parfaite cohérence avec la volonté de la commune de minimiser l'impact sur la nature tout en favorisant la régénération du massif.





PROJET JARDIN-FORET

Dans le cadre de ses engagements en faveur de la biodiversité et de la résilience alimentaire, la commune de Biriadou a lancé plusieurs projets concrets, parmi lesquels la réappropriation d'une zone embroussaillée depuis plus de 30 ans, située au droit du péage de Biriadou. Ce terrain, déjà défriché, accueillera à partir de fin 2025 / début 2026 un projet de jardin-forêt porté par l'association "La Forêt qui court - Korrika Egiten Duen Basoa", et un diagnostic écologique a été réalisé en 2025 par l'association "Cistude Nature" pour évaluer le potentiel du site.

UNE HAIE COMESTIBLE

Un autre projet significatif, mené en partenariat avec l'association OMA, concerne la création d'une haie comestible le long du parking d'Iturrixiloko bidea, en doublage d'une haie existante. Le design, le choix des essences et l'organisation des plantations ont été assurés par l'association OMA.

Une première campagne de plantation, organisée en 2025, a rassemblé de nombreux enfants des écoles publiques, de l'Ikastola, ainsi que quelques parents, inscrivant ce projet dans une dynamique participative et intergénérationnelle. Cette implication citoyenne favorise l'appropriation collective des espaces publics et le développement d'une culture locale du vivant.

La haie comestible est aujourd'hui en phase d'entretien, mais elle continue d'évoluer. De nouvelles plantations sont prévues en novembre 2025, toujours dans le même esprit participatif. L'objectif est de continuer à mobiliser différents acteurs autour de ce projet, en lien avec la nature, l'éducation et la vie locale. Cette initiative montre qu'une action menée à l'échelle d'un quartier peut aussi concerner des enjeux plus larges, tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire ou la préservation de la biodiversité.





RÉCUPÉRATION ET VALORISATION DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES CLIMATIQUES (MAEC) SUR LA COMMUNE DE BIRIATOU

La commune de Biriatoú a récupéré des surfaces concernées par des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), restées jusqu'à présent inactives faute d'engagement d'éleveurs précédents dans ce dispositif. Grâce à un travail de concertation avec l'EHLG (Euskal Herriko Laborantza Ganbara) et la Chambre d'Agriculture, ces surfaces ont pu être redistribuées à des éleveurs de la commune.

Dans une démarche proactive, la commune a également souhaité valoriser davantage son territoire en y intégrant de nouvelles surfaces dédiées à des objectifs agroenvironnementaux. Cela s'est notamment traduit par l'engagement dans des MAEC « Biodiversité » sur le site du Xoldo.

Un éleveur local s'est engagé à mettre en œuvre des pratiques spécifiques visant à favoriser le maintien d'une espèce de papillon en voie de disparition "L'Azuré des mouillères". La survie de cet insecte dépend de deux éléments essentiels : la présence d'une gentiane particulière et d'une espèce de fourmi spécifique "Myrmica scabrinodis". Pour préserver cet écosystème, une fauche tardive est pratiquée par l'éleveur selon un protocole défini. Cette gestion adaptée permet ainsi de créer les conditions nécessaires à la reproduction du papillon, contribuant activement à la préservation de la biodiversité locale.

La vidéo présentant cette action ainsi que les liens entre agropastoralisme et biodiversité est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.youtube.com/watch?v=eT6WLjD49Vk>



COMMISSION LOCALE ECOBUAGE (CLE)

La commune de Biriatoú a créé en 2021 une Commission Locale d'Écobaúge (CLE), afin de pouvoir, lorsque les conditions le permettent, réaliser des feux encadrés dans des zones inaccessibles aux engins mécaniques et qui ne sont pas entretenues par les troupeaux. L'objectif est de maîtriser l'embroussaillage croissant sur certaines portions du massif, en intervenant ponctuellement par le feu pour ensuite permettre un retour du pâturage et un entretien plus régulier par les animaux. À ce jour, aucune opération d'écobaúge n'a encore été réalisée, les conditions n'étant pas réunies, mais des feux contrôlés sur de petites surfaces pourront être envisagés à l'avenir, uniquement lorsque les autres moyens d'entretien se seront révélés inadaptes ou impossibles.

LA MAIRIE INVESTIT DANS LA RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE POUR UN USAGE PLUS RESPONSABLE

Dans le cadre de sa politique de gestion durable de l'eau, la municipalité a récemment installé plusieurs récupérateurs d'eau de pluie sur différents sites communaux. Cette initiative vise à favoriser l'autonomie en eau non potable pour certains usages et à réduire la consommation d'eau du réseau.

Un geste concret pour l'environnement

L'eau est une ressource précieuse, et les épisodes de sécheresse de ces dernières années nous rappellent l'importance de préserver chaque goutte. C'est dans cette optique que la mairie a décidé d'équiper trois sites stratégiques de systèmes de récupération d'eau pluviale :

- Au cimetière, l'eau récupérée permet désormais d'alimenter les points d'arrosage, facilitant ainsi l'entretien des plantes et des fleurs dans le respect de l'environnement.
- Au niveau des sanitaires publics, cette eau est utilisée pour le nettoyage, limitant l'usage d'eau potable tout en assurant une hygiène irréprochable.
- Au complexe sportif du Xoldo, l'eau collectée est destinée à l'arrosage des espaces verts et au nettoyage des installations, en particulier durant les périodes estivales.

Un dispositif simple et efficace

Chaque site est équipé de cuves de stockage reliées aux gouttières des bâtiments. L'eau de pluie est collectée, stockée, puis utilisée selon les besoins spécifiques de chaque lieu. Ce système, à la fois économique et écologique, permet d'économiser plusieurs milliers de litres d'eau chaque année.



UNE INITIATIVE INNOVANTE POUR PRÉSERVER L'EAU ET NOURRIR LES SOLS

La commune de Biriadou, partenaire de la première heure du collège Saint Vincent à Hendaye, participe à un projet novateur aux côtés des villes d'Hendaye et Urrugne : la collecte de l'urine des élèves à partir d'urinoirs sans eau.

Cette urine, valorisée en engrais agricole, s'inscrit dans une démarche concrète d'éducation au cycle du vivant, à travers des installations innovantes et des pratiques pédagogiques. Le projet sensibilise également les élèves et les décideurs locaux à la préservation de la ressource en eau et à la nécessité de faire évoluer nos systèmes d'assainissement et agricoles vers des modèles plus circulaires et durables. Ainsi, nos services techniques, munis de récupérateurs dédiés, utiliseront l'urine collectée comme engrais azoté pour les espaces verts, la haie comestible, le futur jardin forêt, etc...

Une belle initiative locale, à la croisée de l'écologie, de l'éducation et de l'innovation.





LES ASSOCIATIONS

La vie associative à Biriadou : richesse, engagement et convivialité

La commune de Biriadou a la chance de pouvoir compter sur un tissu associatif dynamique qui contribue largement à la vitalité locale. Que ce soit dans les domaines du sport, de la culture, de l'environnement, ou de la solidarité, les associations jouent un rôle essentiel dans le lien social, l'animation du territoire et la transmission des valeurs.

Chaque année, de nombreux bénévoles s'investissent avec énergie et générosité pour proposer des activités accessibles à toutes et à tous, organiser des événements, accompagner les plus jeunes, ou encore préserver notre cadre de vie. Leur engagement mérite d'être salué et soutenu.

Ce bulletin vous propose un aperçu des associations qui œuvrent au quotidien à Biriadou. Pour retrouver la liste complète et les coordonnées des associations, rendez-vous sur le site de la mairie à l'adresse suivante : www.biriadou.fr, ou en scannant le QR code ci-contre.



ARMIARMA compagnie - École de cirque

MEDIA LUNA - Activités créatives, artistiques et de spectacle, Danses Sévillanes

MUTXIKO ELKARTEA - Danses et musiques traditionnelles

ELKARTU - Association d'entrepreneurs

ASSMATS et les Petits Trésors- Assistantes maternelles

BIRIATUKO IKASTOLA - Association des parents d'élèves de l'Ikastola

APE - Association des parents d'élèves de l'école publique bilingue

BIRIATUKO KULTURZALEAK - Promouvoir la culture et créer une dynamique au sein de notre village

BIDASOAKO SAGARDOZALEEN KOFRADIAK - Confrérie du Sagarno

BIGA - Biriatuko Ikastolaren Gurasoen Asanblada - Association des parents d'élèves de l'Ikastola

UNTXIN BIDASSOA - Société de chasse

ASSOCIATION DE PÊCHE

COMITE DES FÊTES

ELGARREKIN KIROLAN - Organisation de manifestations sportives

FOCUS SUR LA CONFRÉRIE DE LA POMME



10 ans que notre confrérie est à Biriadou. Très heureuse d'y être et prête à collaborer aux initiatives collectives du village. En 10 ans nous avons changé, en mieux semble-t'il. 80 membres en 2023. Notre Confrérie est ouverte à toutes celles et à tous ceux qui souhaitent nous rejoindre et participer à nos activités, découvrir le processus de fabrication du Sagarno dans sa totalité.



Nous avons choisi de nous réapproprié ces techniques et de les transmettre à qui voudrait les apprendre. Notre chai sert ainsi de « laboratoire des savoirs d'antan » On y apprend des choses, et d'autres viennent aussi nous en apprendre. La culture de bons procédés qui souvent se fait dans la convivialité. Un chai à barriques, un espace dégustation de 40 places assises, avec une cuisine et des accessoires permettant de faire de bons repas.

Nous essayons aussi d'y intéresser la jeunesse. C'est la relève. 27 enfants des écoles primaires de Biriadou, en 2023 ont planté leur pommier à Sagarno dans un terrain communal que la mairie a sorti de ses friches juste à la sortie de l'autoroute. En 2025 nous avons planté 40 pieds de pommiers dans un terrain mis à disposition par Madame Christiane Rivera de la maison Mouniort.



Espérons qu'en 2026, nous puissions continuer ce type d'opération avec les jeunes du village, s'il y a de la place. Imaginez l'entrée du village au printemps à la floraison, puis à la fructification avec la pommeraie collective de Biriadou. Ces petits, demain (2033/2034), fabriqueront le Sagarno de Biriadou. En attendant, nous vous proposons une expérience. Si vous avez des pommiers dans vos jardins et des pommes en trop, ne les jetez pas, ne les laissez pas pourrir. On peut en faire ensemble, soit du jus de pommes soit du sagarno. Pour une cuve de 500 litres/1000 kg de pommes suffisent. On aura là, la barrique collective du sagarno de Biriadou, faite avec des pommes locales non traitées. On pourra déguster la récolte au txotx en janvier et le reste en bouteilles pour boire pendant les moments agréables de la vie dans le village. Joignez l'utile à l'agréable, n'hésitez pas à nous faire signe, nous appeler au 06 86 23 58 51, envoyer un message manoloalcayaga@hotmail.com / confrerie.sagarno@laposte.net.

Enfin si vous voulez commencer à apprendre, venez nous rejoindre les samedi 13, 20 et 27 septembre 2025, nous organisons 3 ramassages collectifs ouverts à toutes les bonnes volontés

On vous fera visiter notre txoko et notre labo. En attendant, Txotx eta Laster arte



”
On y apprend des choses, et d'autres viennent aussi nous en apprendre

Nouveau règlement encadrant les meublés de tourisme depuis le 1er mars 2023



Un dispositif destiné à mieux réguler l'offre touristique tout en préservant l'habitat résidentiel.

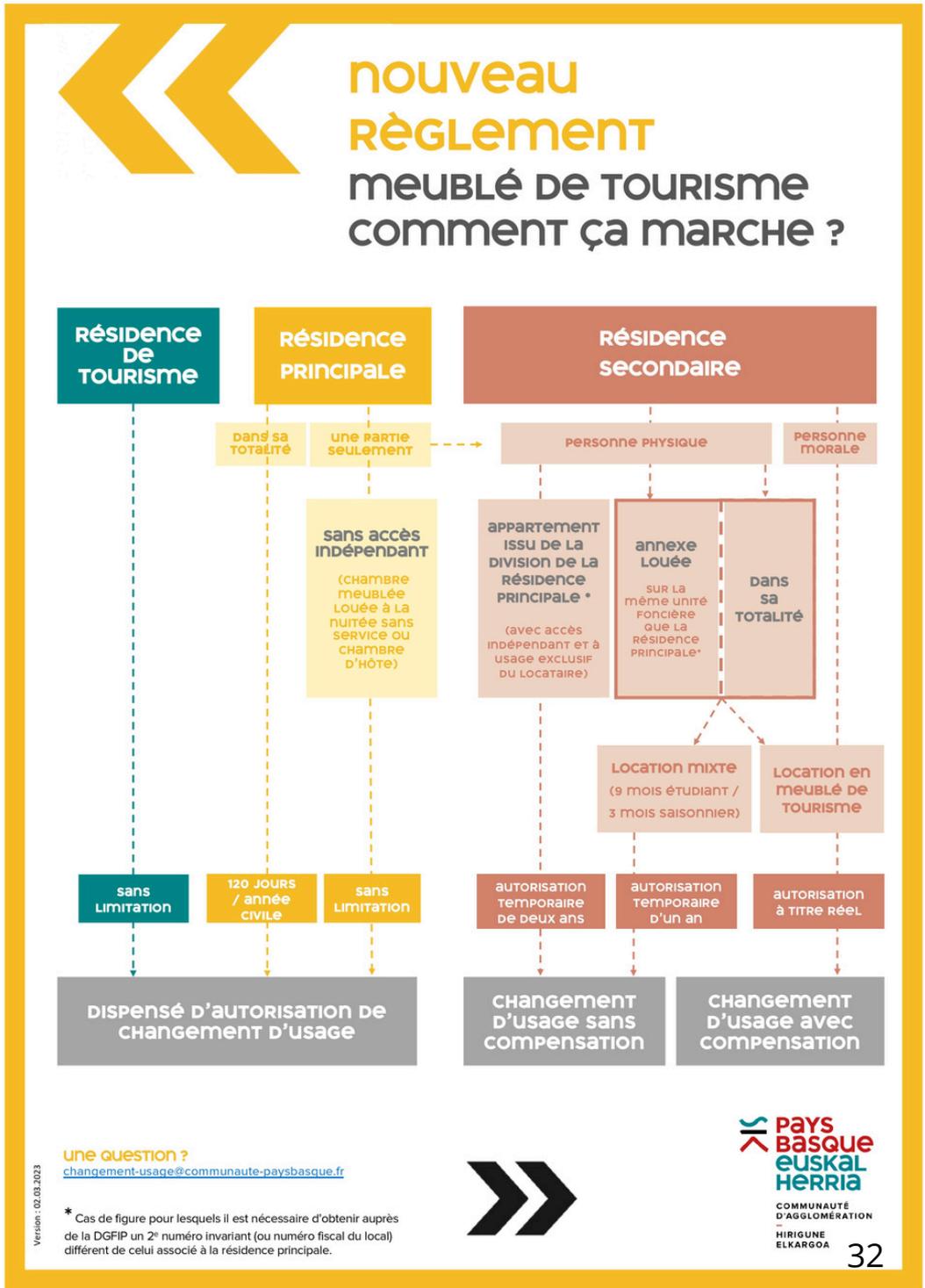
Les élus communautaires ont voté un règlement visant à encadrer le développement des meublés de tourisme sur 24 communes dont Biriadou fait partie. Ce règlement est entré en vigueur le 1er mars 2023, date à partir de laquelle l'autorisation de changement d'usage d'un local d'habitation en meublé de tourisme est soumise au principe de compensation.

La demande d'autorisation de changement d'usage doit être déposée par le propriétaire du logement soit via les guichets de dépôt en ligne : <https://depotpermis.fr/> ou par papier disponible sur le site de l'agglomération.

Dès réception de l'autorisation de changement d'usage, vous devrez réaliser la déclaration préalable du meublé de tourisme et obtenir un numéro d'enregistrement, sur le site de la CAPB.

La demande de changement d'usage doit être déposée :

- en ligne : depotpermis.fr
- ou via un formulaire papier téléchargeable sur le site de la CAPB : www.communaute-paysbasque.fr



une question ? changement-usage@communaute-paysbasque.fr

* Cas de figure pour lesquels il est nécessaire d'obtenir auprès de la DGFiP un 2^e numéro invariable (ou numéro fiscal du local) différent de celui associé à la résidence principale.

»»»» L'ADRESSAGE

Suite au décret d'application de la loi 3DS, publié le 13 août 2023, afférent à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions, les communes devaient avoir réalisé la première mise à disposition de leurs données d'adressage avant le 1er janvier 2024. Pour se conformer au décret, les communes doivent mettre au plus vite à disposition des données précises sur la dénomination des voies, la numérotation des maisons, et autres constructions.

Cela permettra de contribuer à l'amélioration de la sécurité des citoyens en facilitant le travail des services d'incendie ou de secours et d'optimiser l'efficacité des services postaux, de fournisseurs de réseaux, de livreurs et des services à la personne.

Afin de fiabiliser l'adressage sur notre commune, la municipalité a procédé à la dénomination et à la numérotation des voies, en collaboration avec la Poste.

Votre adresse ci-dessous est désormais complète et précise :

Votre Adresse :

Madame/Monsieur nom + prénom

Complément d'identification : ex maison xxx

Adresse réelle n°+ Type et nom de voie

CP + Ville

Par exemple

Ligne 1 : Identification du destinataire : Civilité, titre ou qualité + Prénom + Nom

Ex Monsieur Peio x

Ligne 2 : Complément d'identification du destinataire ou point de remise à l'intérieur du bâtiment : N° appartement, boîte aux lettres, étage, couloir, escalier...

EX Maison Haritchart

Ligne 3 : Complément d'identification du point géographique à l'extérieur du bâtiment : entrée, bâtiment, immeuble, résidence...

Ex résidence bilcay

Ligne 4 : Numéro, type et nom de la voie

EX 16 rue de la soule

Ligne 5 : Lieu-dit ou service particulier de distribution (ex : boîte postale)

EX BP 230

Ligne 6 : Code postal + Nom de la ville (+ éventuellement le mot "CEDEX")

Ex 64700 BIRIATOU

Cette bonne adresse doit contribuer à mieux localiser votre habitation et la rendre accessible pour les différents services de livraison et contacts avec vos différents correspondants ainsi que l'intervention des services d'urgence.

Si certains de vos courriers sont encore libellés à votre ancienne adresse, celle-ci n'est plus reconnue dans les systèmes d'information de la Base Adresse et devient donc non distribuable. Il y a donc un risque de retard de distribution ou voire même de retour à l'expéditeur.

En prévenant les organismes officiels, vos employeurs, les diverses caisses de retraites, la sécurité sociale, les complémentaires santé, France Travail, Assedic, banques, assurances, etc., près de 95 % de vos courriers seront acheminés à bon port sans risque de retard. (+ 5% de courrier particulier).

Nous vous remercions par avance de vos actions auprès de vos destinataires connus pour éliminer les risques potentiels de distributions retardées voire impossibles.

Vous pouvez utiliser le téléservice de déclaration de changement d'adresse en ligne qui permet d'avertir simultanément plusieurs organismes grâce au lien suivant :

<https://psl.service-public.fr/mademarche/JeChangeDeCoordonnees/demarche?execution=e1s1>

Cette démarche permet également de recevoir l'étiquette à apposer sur la carte grise du véhicule afin d'y faire figurer votre nouvelle adresse.

Les numéros d'habitations sont à votre disposition en mairie. Pour cela, vous voudrez bien vous munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Vous avez également la possibilité de vous faire représenter par une personne de votre choix, en lui remettant une procuration, ainsi qu'une copie de votre pièce d'identité et d'un justificatif à votre nom.

Installer son numéro d'habitation c'est :

- L'assurance de la rapidité d'intervention de tous les services de secours,
- La perspective d'un meilleur acheminement du courrier et des colis,
- Un prérequis au raccordement aux différents réseaux dont la fibre optique.





RESTEZ INFORMÉS !

La commune vous informe régulièrement des actualités, événements et informations pratiques :

➔ sur le site internet de la mairie : <https://biriadou.fr/>

➔ via l'application PanneauPocket : téléchargeable gratuitement sur smartphone ou tablette

N'hésitez pas à consulter ces supports pour rester connectés à la vie de votre commune !



Découvrez notre nouveau site internet !



Biriadou est disponible sur l'application Panneau Pocket : venez suivre l'actualité !

Accessible à tous gratuitement, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen.

**Quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket.
Disponible sur Apple Store et Google Play.**

Mode d'emploi :

1 - Téléchargez l'appli sur App Store ou Google Play

2 - Recherchez Biriadou

3 - Cliquez sur le cœur pour la suivre



Mairie de Biriatoú
Biriatuko Herriko Etxea